

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/091f99936039f04e4490228c>

Date d'obtention : 2021-03-19 17:13:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est universel et semble facile utilisation.

Ne jamais regarder les images et vidéo.

Assurer l'intégrité de toutes les personnes concerner.

Confisquer rapidement les appareil électronique qui peuvent contenir des images ou vidéo pornographique.

Collaborer rapidement avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Uniformiser nos interventions lors de sexto, intervention plus rapide et efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si c'est un acte malveillant ou impulsif

Intégrité et confidentialité

Ne jamais regarder les images ou vidéos